
Compte-rendu

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2021

Présents : Jean-Luc DELAGNEAU, Marielle GAMBPA-PAILLERY, Martine DELMOTTE, Hervé PIGEON, Pierre BOUROTTE, Sylvette FLÉTY, Didier GOUDROT, Stéphane DELMOTTE, Christophe COUARD

Secrétaire de séance : Sylvette FLÉTY

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2021 est approuvé.

1. Rénovation énergétique du café

La proposition chiffrée du cabinet d'architecte DÉDALE 89 étant bien plus importante que l'initiale d'Energio car des postes n'étaient pas prévus par ce dernier, le conseil municipal a décidé de reporter les travaux afin de laisser le temps à la commission travaux de se réunir en présence de l'architecte pour peaufiner le dossier avant de faire une nouvelle demande de subvention qui sera plus proche de la réalité en terme de coûts.

2. Ancien SIVU du bois d'époisses

Une convention entre les communes concernées pour l'entretien des chemins est proposée à la signature. Celle-ci a notamment modifié le pourcentage de participation de chaque commune de manière plus juste (24% de taux de participation pour Bellechaume au lieu de 35.88% dans l'ancienne convention).

3. Création d'un service assujetti à la TVA

Un service assujetti à la TVA est créé au sein du budget principal afin de pouvoir vendre l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la mairie.

4. Tarifs communaux.

Le tarifs de l'eau restent identiques à ceux de l'année dernière. Pour les autres tarifs (location de la salle des fêtes, concessions de cimetière, charges des logement communaux), ils seront augmentés en suivant l'index du prix de la construction (soit 3.88%).

5. Création d'un poste non permanent pour l'archivage des documents communaux.

Un poste va être crée pour le rangement des archives communales suite à la candidature spontanée d'une jeune diplômée. Dans un premier temps, il est proposé un contrat de 3 mois à mi-temps, reconductible jusqu'à la fin de la mission.

6. Les travaux d'abattage et d'essouchage des épicéas sont confiés à Laurent Leprêtre pour un montant de 6 960 € TTC.

7. Le conseil municipal accepte de signer la convention avec le centre de gestion pour l'avance des frais médicaux professionnels pour trois ans.

8. Suite à la facturation de l'eau, trois cas non prévus par le règlement sont étudiés (tarif fuite avec fuite l'année précédente, tarif fuite sans antécédant – nouveaux habitants – compteur défaillant qui n'a pas tourné alors qu'il y a eu de la consommation).
9. L'entourage de l'aire de jeux va être réalisé en rondinos par l'entreprise Leprêtre qui a été retenu pour un montant de 7 624.92 € TTC (tarif 2020 qui demande à être actualisé).
10. Le conseil municipal se prononce contre l'augmentation d'impôts proposé par la communauté de communes. Le Maire votera en conséquence lors du conseil communautaire.
11. Informations diverses :
 - Chemins ruraux et voies communales
 - Transfert de la compétence eau
 - Prise en charge de l'allocation vétérance des sapeurs-pompiers volontaires
 - Demandes de subventions refusées
 - Pose de la caméra prévue la première semaine de décembre
 - Terrains communaux
 - Achat d'un souffleur à feuilles
 - Enfouissement de lignes basse tensions en relation avec le SDEY
 - Cérémonie du 11 novembre
12. Tour de table
 - Lavoir (mise en peinture des portes, fuite du toit)
 - Bordures de trottoirs (rue du hangar, rue Sachot et rue du Professeur Ramon)
 - Nettoyage cours d'eau
 - Grilles d'avaloir à déboucher
 - Haies sur le domaine public
 - Dépôts sauvages et poubelles sur chemin de randonnée
 - Panneaux à l'entrée du village
 - Réfection parterre de fleurs face à la salle des fêtes par l'entreprise Leprêtre.

La séance est levée à 23h05